



PREMIÈRE QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Locaux du bureau régional
pour les Amériques (Lima)**

1. Suite à l'approbation en mars dernier par le Conseil d'administration du résultat de l'appel d'offres pour la construction à Lima des locaux du bureau régional pour les Amériques (document GB.286/PFA/BS/1(Add.1)), le Bureau a adjugé la construction à l'entreprise gagnante, J.E. Construcciones Generales, le 26 mars 2003, pour un montant de 1 921 000 dollars E.-U. Ceci a permis au Bureau de maintenir une marge de réserve pour imprévus de 79 000 dollars E.-U. par rapport à l'allocation budgétaire maximum de 2 millions de dollars E.-U. approuvée par le Conseil d'administration. En parallèle, le Bureau a sollicité de la commune de San Isidro les rapports d'ingénierie concernant les caractéristiques géologiques du terrain ainsi que les autorisations administratives pour la construction.
2. Dès le début avril, le Bureau a autorisé l'entreprise de construction à entamer progressivement la démolition du bâtiment, d'abord en récupérant le matériel ou l'équipement pouvant être réutilisé dans la nouvelle construction, et ensuite par la démolition de l'ancien bâtiment. Le 16 avril 2003, les travaux de fondation ont débuté. Suite à une requête précise du Bureau, une attention particulière et scrupuleuse a été portée par l'entrepreneur à toutes les mesures de sécurité pour les ouvriers travaillant sur le chantier ainsi que concernant les installations de soutien, sanitaires, électriques et autres. En raison de la proximité du terrain du BIT avec deux bâtiments voisins élevés, ainsi que d'un mur de cinq mètres de haut, sans fondation, séparant la parcelle du BIT de celle de la villa adjacente, des mesures particulières ont été prises sur les plans structurels et d'organisation du chantier.
3. La ville de Lima se trouve dans une zone sismique active. C'est pourquoi les fondations de tout immeuble de cette importance requièrent des techniques de construction particulières et tenant compte des immeubles voisins. C'est un travail méticuleux, de longue haleine. Cette technique essentiellement manuelle est garante d'une meilleure stabilité des immeubles. Par ailleurs, le 28 mai dernier, Lima a subi un tremblement de terre (d'une intensité de 4,5 degrés sur l'échelle de Richter) sans que cela affecte les travaux du chantier.
4. Selon une tradition nationale, une cérémonie de pose de la première pierre du nouveau bâtiment du siège régional du BIT a eu lieu le 24 mai 2003, en présence du ministre du Travail et de la Promotion de l'emploi, de représentants des organisations d'employeurs et

de travailleurs, du maire de San Isidro, du Représentant résident des Nations Unies, ainsi que du Directeur régional avec son personnel.

5. Les responsables du projet ont effectué jusqu'ici deux visites de chantier. La première lors du commencement de la démolition de l'ancien bâtiment, afin de s'assurer que l'architecte et l'entrepreneur respectaient bien les exigences du Bureau en matière technique, administrative et financière. La deuxième à la fin août 2003, au moment de l'achèvement des trois étages souterrains du garage et de la pose de la dalle de la salle des conférences. A mi-septembre, la voûte du premier étage du corps central de l'immeuble était achevée, et le deuxième étage était en construction. Les fondations de la partie de l'immeuble latérale au corps central sont également achevées, complétant ainsi toute la partie souterraine des fondations, à savoir les travaux plus complexes et lents à exécuter.
6. On rappellera que le Conseil d'administration, lors de sa session de novembre 2002, a pris une série de décisions concernant l'amélioration des mesures de sécurité dans les bureaux du BIT sur le terrain, en particulier pour les zones d'abri pour le personnel en place, ainsi que des mesures de protection passives du bâtiment essentiellement. En conséquence, le Bureau a prévu le renforcement des structures du premier sous-sol du garage afin d'améliorer la sécurité et la fiabilité des installations sensibles du bâtiment (câblage, électricité, sanitaires, etc.), ainsi que le choix de vitrages plus solides que ceux usuellement utilisés à Lima.
7. A ce jour, le planning des travaux est respecté. L'immeuble devrait être terminé en avril 2004. Les arrangements pour le remboursement de l'impôt général (IGV) ont été conclus entre le bureau de Lima et le ministère des Finances et devraient intervenir au fur et à mesure que les dépenses pour la construction sont engagées par l'entrepreneur et le BIT.
8. Le Bureau pourra, le cas échéant, présenter au Sous-comité du bâtiment une série d'images marquant les différentes étapes de la construction, depuis la démolition de l'ancien bâtiment jusqu'aux derniers travaux complétés à cette date, et pourra également informer le sous-comité sur toute autre question touchant à la construction du Bureau.

Genève, le 20 octobre 2003.